

## **5.5. AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME ÉCOCAMIONNAGE – AUTORISATION**

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu :

D'autoriser la demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le transport routier des marchandises (Programme Écocamionnage) – Volet acquisition d'une technologie et d'autoriser le directeur du Service des travaux publics, ou en son absence, la directrice générale, à signer tout document relatif à cette demande et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Pie.